



Projet éducatif territorial et Plan Mercredi

Villebon-sur-Yvette
2026-2030



Date de délibération relative à ce PEDT
Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2026

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	2
TRANSITION PEDT 2022-2025 >> pedt 2026-2030.....	2
I. Diagnostic et présentation de la commune	4
I.A. Présentation de la Ville	4
I.A.1 Présentation du territoire	4
I.A.2. Présentation sociologique des habitants	5
I.A.3. Présentation de la population jeune et des ÉTABLISSEMENTS scolaires	6
I.A.4. Politique de la collectivité dédiée à la jeunesse (enfance, famille).....	7
I.A.5. Présentation des infrastructures communales	7
I.A.6 Les actions menées en faveur des enfants et des jeunes	8
I.B. Public et périmètre du PEDT-plan mercredi.....	12
I.C. Cartographie du territoire	12
I. D. Atouts et contraintes du territoire et modalités de prise en compte dans le PEDT- plan mercredi.....	14
II. Le projet éducatif – plan mercredi	15
II. A. Modalités pratiques d’accueil des publics	15
II.A.1. Horaires et modalités de fonctionnement	15
II.A.2. Tarification appliquée	16
II.A.3. Modalités de fonctionnement	17
II.B. Actions existantes, à intégrer au projet ou à faire évoluer durant la période du PETD – plan mercredi...	18
III. Les objectifs du PEDT 2026-2030	20
III.A. Où en sommes-nous ? Où voulons-nous aller ?	20
III.B. Un diagnostic partagé	20
III.C. Les objectifs.....	21
IV. La gouvernance	27
V. Les partenaires du PEDT	29
VI. La mise en œuvre et la démarche D’évaluation.....	30
ANNEXE 1 - le plan mercredi 2026-2030	34

PREAMBULE

La Ville de Villebon-sur-Yvette affirme, à travers son Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et son Projet Éducatif Petite Enfance, une politique éducative ambitieuse fondée sur la continuité des parcours, la coéducation et l'inclusion. Le PEDT constitue le cadre de référence permettant de coordonner l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire — services municipaux, établissements scolaires, associations, partenaires institutionnels et familles — au service du développement global de chaque enfant, de sa naissance à l'adolescence.

Conformément aux articles L.551-1 et R.551-13 du Code de l'éducation, ainsi qu'au décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 et à l'instruction n°2018-139 relative au Plan mercredi, le PEDT vise à organiser de manière cohérente l'ensemble des temps de vie de l'enfant, avant, pendant et après l'école. Il garantit la complémentarité entre les actions éducatives, culturelles, sportives, citoyennes et sociales menées sur le territoire.

Le PEDT 2026–2030 s'appuie sur les ressources locales, la richesse du tissu associatif, la diversité des structures municipales et la mobilisation de partenaires institutionnels engagés. Il précise l'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires, renforce la qualité éducative des actions et valorise les initiatives portées dans le cadre du Plan mercredi.

Ce document présente les fondements de la politique éducative communale, les objectifs partagés, les modalités d'accueil, la gouvernance, les partenariats et les outils d'évaluation qui permettent d'assurer un pilotage régulier et concerté du projet. Il constitue une feuille de route commune, évolutive et adaptée aux besoins des enfants, des jeunes et des familles du territoire.

TRANSITION PEDT 2022-2025 >> PEDT 2026-2030

Le PEDT 2026–2030 s'inscrit dans la continuité du PEDT 2022–2025 tout en apportant des évolutions majeures issues des transformations du territoire, des nouveaux besoins des familles et des exigences institutionnelles (CAF, SDJES, Éducation nationale). Cette synthèse vise à présenter les acquis du précédent cycle, les mutations observées depuis 2022 et les priorités qui structurent le nouveau PEDT. Elle joue un rôle de transition entre les deux projets éducatifs afin d'en faciliter la compréhension, la lisibilité et la cohérence.

Ce que le PEDT 2022–2025 a permis de consolider :

Le PEDT 2022–2025 a permis de structurer une offre éducative cohérente, riche et ancrée dans le territoire. Les actions menées dans les accueils périscolaires, extrascolaires et jeunesse ont contribué à l'épanouissement, à la socialisation et au développement global des enfants et des jeunes.

Parmi les principaux acquis :

- Une offre éducative diversifiée alliant culture, sport, environnement, citoyenneté, numérique, créativité et lecture. La multiplicité des projets a permis d'enrichir les parcours éducatifs de tous les enfants.
- Des partenariats de longue date consolidés : Médiathèque, Ludothèque, MJC, Club des As, associations sportives, conservatoire, espace jeunesse, CLAS, PIJ... Ces coopérations ont permis une grande complémentarité des actions.
- Une démarche continue de coéducation, soutenue par des temps de rencontres, des projets communs, une communication renforcée et des actions de parentalité.

- Une structuration de la qualité éducative grâce à la professionnalisation des équipes : formations, analyse de pratiques, renforcement du soutien psychologique, développement de compétences et harmonisation progressive des pratiques.

Les évolutions observées depuis 2022 :

Depuis 2022, plusieurs transformations majeures ont été constatées, rendant nécessaire une adaptation du PEDT. Ces évolutions concernent à la fois le public accueilli, les pratiques familiales, le contexte professionnel et les exigences institutionnelles.

- Une augmentation du nombre d'enfants présentant des besoins particuliers : troubles du comportement, TDA/H, profils neuro-atypiques, allophones, enfants en situation de grande fragilité sociale. Ces réalités demandent un accompagnement renforcé et individualisé.
- Une fatigabilité accrue, une augmentation des tensions entre pairs, et des difficultés de régulation émotionnelle observées dans les accueils.
- Des attentes familiales renouvelées : recherche de sécurité affective, bien-être, flexibilité, cohérence éducative, continuité entre les temps de vie.
- Des pratiques qui évoluent avec le télétravail, influençant les taux de fréquentation des accueils.
- Un contexte RH complexe : difficultés nationales de recrutement, mobilité des animateurs, besoin de stabilisation et de montée en compétence des équipes.

Pourquoi un nouveau PEDT 2026–2030 ?

L'évolution du territoire, la transformation du public accueilli et les nouvelles exigences éducatives rendent indispensable un nouveau PEDT plus lisible, plus structurant et plus inclusif. Ce PEDT répond à plusieurs objectifs majeurs :

- Clarifier les priorités éducatives et améliorer la structuration générale du document afin de faciliter la compréhension et le pilotage du projet.
- Renforcer l'inclusion par des dispositifs adaptés : accompagnement des enfants à besoins particuliers, accueil des enfants de l'hôtel social, soutien à la diversité linguistique, passerelles renforcées petite enfance – école – périscolaire.
- Donner une place centrale au bien-être et au respect des rythmes, face à une fatigabilité accrue. Cela implique davantage d'espaces calmes, de temps de repos, de flexibilité organisationnelle et d'une pédagogie mieux adaptée.
- Rendre le Plan mercredi plus visible et structuré, conformément aux attentes des partenaires institutionnels, en précisant ses objectifs, ses actions et ses indicateurs.
- Professionnaliser et stabiliser les équipes éducatives par une montée en compétences, des outils communs (charte de l'animation).
- Formaliser et reconnaître les actions phares : inclusion, prévention, écocitoyenneté, projets sportifs, lecture et culture.

Les nouveautés apportées par le PEDT 2026–2030 :

Le nouveau PEDT introduit des avancées importantes qui visent à mieux structurer l'action éducative locale :

- Une meilleure lisibilité grâce à des axes plus clairs et une organisation plus cohérente des objectifs éducatifs.
- Des indicateurs enrichis et des cibles à 5 ans permettant une évaluation plus précise des actions et un pilotage renforcé.
- La mise en valeur des actions phares du territoire, notamment dans les domaines de l'inclusion, de la citoyenneté, de la prévention spécialisée, de la culture, du sport et de la transition écologique.

- Le développement d'activités sportives innovantes renforçant l'offre éducative.
- La reconnaissance et la structuration renforcée du Plan mercredi, désormais présenté de manière distincte et articulée aux projets d'école.
- Une place accrue donnée aux familles au travers d'actions de parentalité, de rencontres régulières et d'une communication modernisée.

Conclusion

Le PEDT 2026–2030 s'appuie sur les réussites du cycle précédent tout en répondant aux nouveaux enjeux éducatifs du territoire. Plus lisible, plus inclusif et plus structuré, il propose une ambition éducative renforcée, mobilise l'ensemble des acteurs locaux et affirme la volonté municipale d'offrir à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent, épanouissant et adapté à ses besoins.

I. DIAGNOSTIC ET PRESENTATION DE LA COMMUNE

I.A. PRESENTATION DE LA VILLE

I.A.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Commune de Villebon-sur-Yvette fait partie de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay (CPS) dans le Département de l'Essonne.

Village agricole jusqu'à la fin du XIXe siècle, situé à l'extrémité de la Vallée de Chevreuse au nord-ouest de l'Essonne, Villebon-sur-Yvette a connu dès le début du XXe siècle une urbanisation de villégiature puis de résidence, qui en fait aujourd'hui une commune pour moitié pavillonnaire, recherchée de l'agglomération parisienne. Les Villebonnais représentent une population majoritairement jeune et active.

Une portion d'autoroute (A10) traverse la ville d'Est en Ouest, constituant une forte coupure urbaine. Au nord de l'A10 on retrouve la partie résidentielle qui s'est urbanisée au cours du temps : les quartiers de la Roche, le centre-ville et les Casseaux. Au sud de l'A10, on retrouve les hameaux de Villiers et du Village.

Elle bénéficie de nombreuses infrastructures qui favorisent une vie culturelle et sportive particulièrement riche, relayée par un tissu associatif très actif.

Attachée à la préservation de ses espaces verts, Villebon-sur-Yvette bénéficie de l'environnement verdoyant du Bois des Gelles et des rives de l'Yvette, symbole de la commune.

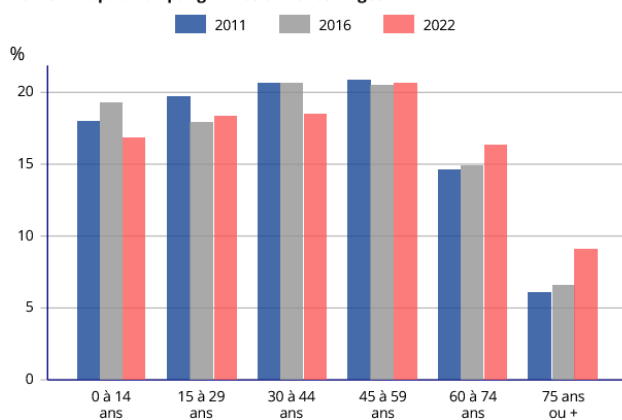
D'un point de vue économique, la commune est avantagée par la présence sur son territoire de parcs d'activités de Courtabœuf, La Prairie et la Bretèche, et de la zone commerciale Villebon 2.

I.A.2. PRESENTATION SOCIOLOGIQUE DES HABITANTS

D'une superficie de 751 hectares, la ville compte 10 500 habitants selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2026.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

La population de Villebon-sur-Yvette a peu augmenté depuis le début du 21^e siècle :

- Population totale au 1^{er} janvier 2000 : 9 373 habitants
- Population totale au 1^{er} janvier 2022 : 10 353 habitants

Soit une augmentation de 980 habitants en 22 ans (10,45 %), plus faible que celle du département de l'Essonne dont la population augmentait sur la même période de 16,77 %.

Selon les données INSEE au 1^{er} janvier 2025, entre 2015 et 2024, le nombre de naissances à Villebon est passé de 141 à 120 soit une baisse de 14,9 %.

La ville est verdoyante, principalement de type pavillonnaire, bordée par le Bois des Gelles et l'Yvette, rivière qui court au cœur de la vallée de Chevreuse. L'habitat est essentiellement en accession privée, mais les différents programmes de logements menés ces dernières années et en cours lui a permis d'atteindre 18,45 % de logements sociaux (soit 838 logements) au 1^{er} janvier 2023 au sein de ses résidences principales, pour un objectif légal de 25 %.

Dans un objectif d'engager la commune dans une trajectoire de rattrapage, la commune a signé un contrat de mixité sociale en 2024, qui a permis de définir avec l'État et la communauté d'agglomération Paris Saclay les moyens et actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la loi SRU.

En 2022, parmi la population âgée de 15 ans et plus :

- 38,8 % appartiennent aux catégories socioprofessionnelles des cadres et des professions intermédiaires (31,9% en Essonne)
- 8,8% appartiennent aux catégories employés et ouvriers (26,2% en Essonne)
- 26,2% à la catégorie retraités (21,5% en Essonne)

Le taux de chômage des 15-64 ans, selon les données INSEE 2022 est de 8,3% (10,1% en Essonne).

I.A.3. PRESENTATION DE LA POPULATION JEUNE ET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

En 2022, selon l'INSEE, la ville comptait 1 750 personnes entre 0 et 14 ans. Près de 16,9% de la population est donc âgée de moins de 15 ans (20,3% en Essonne).

La commune compte 3 groupes scolaires répartis sur une distance de 3 kilomètres :

- Le groupe scolaire primaire de La Roche, à l'Est, proche de nombreux équipements culturels (Conservatoire, Maison des Arts et des Sports, Médiathèque). Cette école accueille les enfants issus de l'aire d'accueil des gens du voyage. Le groupe scolaire bénéficie du dispositif RASED.
- Le groupe scolaire Perrault-Andersen implanté dans le centre-ville à proximité de la Mairie et de la MJC Bobby-Lapointe. Le groupe scolaire primaire des Casseaux, situé à l'Ouest, draine principalement le secteur résidentiel. Depuis septembre 2018, ce groupe scolaire accueille également les enfants résidant à l'hôtel social qui s'est implanté sur ce secteur. Cet hôtel social a amené une population issue de l'immigration avec des besoins très différents. Chaque année, ce sont près de 30 enfants hébergés en cet hôtel social qui sont scolarisés sur le groupe scolaire et qui bénéficient d'un suivi adapté de la part de l'Education Nationale avec la présence d'une classe Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A).



La commune dispose également du collège Jules-Verne, établissement public qui accueille les jeunes de Villebon-sur-Yvette et de Villejust et d'un collège-lycée privé Institut Saint-Vincent-de-Paul.

Dans les écoles publiques de la ville, on recense 1 625 élèves en 2025-2026 répartis de la manière suivante : 376 en maternel, 595 en élémentaire et 654 collégiens.

Répartition des élèves par groupe scolaire en 2024-2025 :

- La Roche : 146 en maternel et 224 en élémentaire (un total de 370 élèves répartis en 15 classes).
- Perrault-Andersen : 108 en maternel et 190 en élémentaire (un total de 298 élèves répartis en 12 classes).
- Les Casseaux : 122 en maternel et 181 en élémentaire (un total de 303 élèves répartis en 12 classes).

Le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles et au collège de la Ville diminue légèrement ces dernières années. En effet, en 2018-2019, on comptait 1 676 élèves répartis de la manière suivante : 408 en maternel, 677 en élémentaire et 591 collégiens.

Un collège-lycée privé est également implanté à l'Est de la Commune. 758 élèves inscrits en 2025-2026 : 488 collégiens et 270 lycéens.

Selon les directives du ministère de l'Éducation nationale pour la période 2025-2026, les grands projets et priorités actuels pour les écoles maternelles, élémentaires et collèges sont :

- Mieux former les personnels pour mieux faire réussir et accompagner les élèves
- Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle
- Déployer de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques
- Assurer les conditions de réussite de tous les élèves de la 6^e au lycée
- Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves
- Apaiser le climat scolaire
- Lutter contre le harcèlement à l'école
- Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école
- Inscrire la santé au cœur de l'école
- Garantir l'accès à l'école pour tous
- Renforcer l'égalité filles-garçons à l'école
- Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires
- Transmettre les valeurs de la République pour former des citoyens
- Promouvoir la pratique du sport à l'école
- Conforter l'engagement de l'école pour la transition écologique

I.A.4. POLITIQUE DE LA COLLECTIVITE DEDIEE A LA JEUNESSE (ENFANCE, FAMILLE)

La jeunesse est un atout pour le territoire, mais elle implique également des besoins spécifiques en matière :

- d'accueil éducatif et périscolaire,
- d'accès à la culture, au sport et aux loisirs,
- d'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion professionnelle.

La Ville mène une politique volontariste en faveur de la jeunesse, centrée sur le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion des enfants et des familles. Elle développe des services adaptés aux besoins des enfants notamment à travers les activités périscolaires. Le soutien à la parentalité est renforcé via des actions de médiation, des ateliers, des temps d'échanges et festifs. Les jeunes bénéficient d'espaces dédiés, de dispositifs d'engagement citoyen et d'un accompagnement vers l'autonomie.

La collectivité favorise l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous, en veillant à la mixité sociale. Elle collabore avec les associations locales pour enrichir l'offre éducative et sociale. Une attention particulière est portée aux publics vulnérables, avec des aides ciblées et des parcours d'insertion. La politique jeunesse s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les familles et les partenaires institutionnels. Elle repose sur des valeurs de solidarité, de respect et de participation active. Enfin, elle s'adapte aux évolutions sociétales pour répondre aux enjeux contemporains de l'enfance et de la famille.

I.A.5. PRESENTATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

La commune offre de nombreuses infrastructures qui facilitent l'accès à la pratique d'activités culturelles et sportives : une Ludothèque, un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP), une Médiathèque, un Conservatoire, un Centre Culturel, un point information jeunesse (PIJ), une MJC, un centre sportif ainsi qu'un tissu associatif dense (environ 80 associations), ce qui constitue un véritable atout pour la mise en œuvre du PEDT.

Elle dispose également d'un grand Centre sportif regroupant entre autres 3 gymnases, deux terrains de football, 9 courts de tennis, 1 mur d'escalade, 2 dojos et, depuis 2025, un planchodrome. L'accueil de Loisirs du Bois des Gelles accueille tous les enfants de la ville. Ces équipements sont situés au Sud de la commune, à environ 1 km de chaque groupe scolaire.

La commune ne possède pas de gare ferroviaire sur son territoire mais se trouve à proximité directe des gares de Lozère et de Palaiseau-Villebon et est desservie par des lignes de bus régulières. La commune a également mis en place sur des horaires périscolaires, des navettes de bus gratuites à destination des jeunes pour les aider dans leurs déplacements. Ainsi, le mercredi après-midi un minibus transporte gratuitement les jeunes qui sont inscrits à des activités culturelles ou sportives.

Présentation des structures de loisirs :

- Centre de Loisirs du Bois des Gelles : accueil des enfants de maternel (3-5 ans) et d'élémentaire (6-9 ans) les mercredis et les vacances scolaires
- annexe du Centre de Loisirs des Casseaux élémentaire : accueil des 9/11 ans les mercredis et certaines périodes des vacances scolaires (selon les effectifs des enfants inscrits)
- annexe du Centre de Loisirs des Casseaux maternel : accueil des 5/6 ans les mercredis et certaines périodes des vacances scolaires (selon les effectifs des enfants inscrits)
- Espace jeunesse : accueil des collégiens et lycéens de 11 à 17 ans pendant les temps scolaires et durant les vacances scolaires

I.A.6 LES ACTIONS MENEES EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les matins 7h30-8h30 :
74 enfants en moyenne
7,7% des enfants scolarisés
fréquentent les accueils (contre
7,9% en 2024-2025)

Le midi 11h30-13h30 :
835 enfants fréquentent la
pause méridienne soit 86,7% de
enfants (86,8% en 2024-2025)

Les soirs : 16h30-18h45
256 enfants en moyenne soit
26,7% des enfants (contre 27%
en 2024-2025)

+ Le soir, aux études : 16% des
enfants

Les mercredis : 146 enfants
maternels en moyenne et 141
enfants en élémentaire soit un
total de 287 enfants
29,9% des enfants scolarisés

LES ACTIONS SUR LES TEMPS PERI ET EXTRASCOLAIRES

Les mercredis s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire. Durant les périodes de vacances scolaires, la fidélisation des équipes d'animation permet de rester dans la même dynamique de projets et de mettre en place des accueils de loisirs durant chaque période de vacances scolaires. Ainsi, les projets développés et les activités qui en découlent nourrissent et enrichissent les apprentissages des enfants et des jeunes. Ils permettent de développer leur savoir-être et leur savoir-faire, de susciter leur intérêt et leur curiosité grâce à d'autres manières d'apprendre et de découvrir.

La Médiathèque, la Ludothèque et le Service des Sports accompagnent les équipes d'animation enfance à travers divers projets depuis plusieurs années.

L'Espace jeunesse, le CMJ, le PIJ et le CLAS (avec la MJC) œuvrent et participent également à ce projet éducatif au travers de leurs diverses actions en direction des jeunes Villebonnais.

- **Médiathèque** : nombreuses animations régulières : Racontines, goûters gourmands, Festival du conte (plus de 40 interventions), Lanternes magiques (11 séances), Club lecture ados et jeunes adultes (6 séances), La nuit de la lecture (exposition, lectures, jeux), Le Mois du numérique (4 après-midis), Fête de la musique en lien avec le Conservatoire (exposition, jeux, concerts), et animations ponctuelles : Printemps de la poésie (atelier slam, concours, spectacle), Magie de Noël (ateliers créatifs...).

- **Ludothèque** : malles de jeux en prêt pour les écoles maternelles, projets avec les écoles élémentaires, accueil régulier des enfants et familles, animations soirée autour du jeu, animation des bords de l'Yvette tout l'été...

- **CLAS, Espace jeunesse et PIJ** : accompagnement à la scolarité pour les collégiens et les enfants d'élémentaire des groupes scolaires de la Roche et des Casseaux, passerelles CM2 avec les accueils de loisirs (transversalité), mutualisation du personnel lors d'événementiels divers (exemple : spectacle des accueils de loisirs, Villebon fête l'été), accueil de jeunes stagiaires BAFA et scientifiques, dispositifs « pédibus » et « Pti bus » pour faciliter la mobilité des jeunes sur leurs activités sportives et culturelles...

- **Jeunesse** :

- accueil des jeunes et soutien de leurs projets, maintien du lien social entre la structure jeunesse et les jeunes, soirée 15/17 ans, séjour 11/17 ans à la montagne ou à la mer, accueil de loisirs jeunes... soit 260 activités par an dont 20 sorties ludiques et culturelles, Des échanges inter structures, Des actions de sensibilisation au handicap, partenariat avec la résidence des personnes âgées.
- présence au collège des animateurs jeunesse tous les lundis, les animateurs de la Ludothèque les mardis et jeudis, et les éducateurs spécialisés les vendredis.
- une fête de la jeunesse est organisée chaque année
- participation au téléthon du Service Jeunesse
- participation des animateurs jeunesse et de la Ludothèque à la semaine d'intégration chaque année au collège pour les 6èmes.

Le **Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)** est également géré par l'Espace Jeunesse. Il consiste au suivi d'une trentaine d'enfants et jeunes de 10 à 15 ans élus pour un mandat de 1 an renouvelable, et chargés à la fois de proposer des projets pour tous les jeunes de la ville avec notamment un budget participatif permettant de soumettre au vote des projets des jeunes et d'en suivre la réalisation, et de représenter les jeunes lors de différentes actions et manifestations locales partenariales et dates commémoratives.

- **Soirées jeux** organisées en lien avec la jeunesse, la Ludothèque et la MJC (1 par mois)

- **Accueil libre sportif** : 4 créneaux par semaine encadrés par les éducateurs sportifs de la commune permettent un accès à la salle de musculation et à des activités sportives. Pendant chaque période de vacances scolaires ces créneaux sont proposés du lundi au vendredi de 15h30 à 20h30.

- **Point Information Jeunesse** :

13 actions par an pour les 15-25 ans

4 nouveaux dispositifs depuis 2019 : Pass Permis Citoyen (2019), Concours d'éloquence (2022), Récompenses aux bacheliers (2024), Villebon plan vacances (2025)

Accès loisirs sports Culture	Accompagnement vers la vie active	Citoyenneté	Solidarité prévention	Réussite éducative
Villebon plan vacances	Opération Emplois saisonniers	Pass Permis Citoyen	Bourse aux projets jeunes	Stage 2 ^{nde}
Concours d'éloquence	Demande / suivi stage en mairie		Théâtre forum	Stage 3 ^{ème} Ateliers CV-LM, Soirée des métiers
	Réseau baby-sitting			Récompense aux bacheliers
	Jobs d'été			
	Chantier jeunes			
	BAFA			

Projet du PIJ pour 2026 : Forum emploi / été en lien avec les entreprises locales

La Commune développe un partenariat avec l'association AAPISE dans le cadre de sa politique de prévention spécialisée à destination des jeunes de 11 à 25 ans. Par des actions de prévention de rue, d'accompagnement éducatif et un travail partenarial étroit avec les acteurs locaux, l'AAPISE contribue à la prévention du décrochage, des conduites à risque et des situations de fragilité, en cohérence avec les orientations éducatives et sociales portées par le PEDT.

Ce partenariat se décline notamment par un travail de proximité, un lien renforcé avec le collège Jules Verne, des temps de coordination réguliers avec le CCAS, ainsi qu'une mobilisation en situation d'urgence et une participation active aux instances et événements locaux. À travers cette coopération, la Ville et l'AAPISE partagent l'objectif de repérer précocement les situations de fragilité, de prévenir les conduites à risque et de renforcer la continuité éducative au service des jeunes du territoire.

LES ACTIONS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

La diversité des services municipaux et la richesse associative permettent également la mise en place de multiples actions sur le temps scolaire :

- mise en place d'interventions sportives avec les éducateurs du Service des Sports
- natation scolaire pour les élémentaires en partenariat avec la Caisse des écoles
- permis vélo et permis piétons avec la Caisse des écoles, le Service des Sports et la police municipale
- atelier théâtre forum sur la prévention du harcèlement scolaire avec la Caisse des écoles
- atelier théâtre forum sur l'égalité filles-garçons avec la Caisse des écoles
- des tableaux numériques dans chaque classe depuis de nombreuses années
- accueil et animations auprès des classes à la Médiathèque et au collège Jules-Verne :
 - en direction de toutes les classes des écoles maternelles et élémentaires (39 classes 3 fois/an, soit 117 séances)
 - en direction du Centre de Loisirs (14 séances)
 - en direction du collège Jules-Verne (8 séances)
- intervention de 2 musiciennes intervenantes (Dumistes) du Conservatoire dans les classes maternelles et élémentaires des trois groupes scolaires : interventions, concerts pédagogiques ou restitutions dans les écoles ou au Centre Culturel Jacques-Brel (environ 160 séances, 38 classes concernées en lien avec un projet pédagogique porté par l'enseignant et validé par l'Education nationale)

- intervention et prêt de jeux avec Ludothèque
- spectacles et projection proposés au Centre Culturel Jacques-Brel pour les élémentaires des 3 établissements sur des thématiques culturelles (univers du clown, music-hall) ou environnementales dans le cadre de la fête de la Nature (1 à 2 représentations par an)
- représentations pour les collégiens au Centre Culturel Jacques-Brel, théâtre en anglais ou à dimension scientifique (1 à 2 représentations par an)
- plusieurs spectacles tout au long de l'année avec la MJC
- échanges intergénérationnels avec la résidence des personnes âgées

LES ACTIONS TRANSVERSALES

Passerelle entre les structures petite enfance, les écoles et le secteur périscolaire :

Visite des écoles et du centre de loisirs par les enfants et leur famille avant la rentrée scolaire

En ce qui concerne l'accueil des enfants à besoin particulier : mise en place d'une réunion avant la rentrée scolaire afin d'échanger sur les besoins des enfants, de leur famille et projection par l'éducation nationale sur les futures équipes éducatives à mettre en place.

Passerelle Service Jeunesse et Centre de Loisirs :

Le lien principal entre les deux services réside dans le fait que deux animateurs jeunesse interviennent également durant la pause méridienne sur les écoles.

Le fait que les mêmes personnes exercent à la fois sur le temps périscolaire (pause méridienne) et sur le temps jeunesse (souvent dans la continuité, préparant l'entrée au collège) leur confère un rôle de pivot ou de garant de la continuité dans le suivi des enfants.

Ainsi, ils ne découvrent pas l'enfant en arrivant au collège. Ils ont observé ses comportements, ses interactions sociales, ses préférences, et potentiellement ses difficultés, pendant la pause méridienne (un moment informel mais riche en apprentissages sociaux).

Cette connaissance permet une **prise en charge plus personnalisée** dès le début de la transition vers la structure jeunesse et permet d'entretenir le lien de confiance avec l'enfant et la famille.

De plus, des passerelles sont établies par l'organisation d'événements ou de jeux spécifiques, notamment pour les élèves de CM2, facilitant ainsi leur transition, particulièrement durant les vacances d'été.

LE TISSU ASSOCIATIF

Villebon-sur-Yvette bénéficie d'un tissu associatif particulièrement riche, puisque notre commune regroupe près de 70 associations. Activités sportives, artistiques, culturelles ou solidaires, chacun peut trouver dans ce large éventail l'association pour s'épanouir ou s'investir, à l'image de nombreux Villebonnais acteurs et bénévoles qui contribuent au dynamisme de la Ville et permettent à toutes les générations de trouver leur place dans la commune.

Les principales associations partenaires de ce projet éducatif et impliqué dans le comité de pilotage de ce PEDT sont :

- **La MJC Bobby Lapointe**

Association d'éducation populaire loi 1901, la MJC intervient pour tous les publics dans trois grands domaines de l'activité socioculturelle que recouvrent la pratique d'activités de loisirs, le spectacle vivant et l'animation locale. Elle compte plus de 800 adhérents. Les animateurs de la structure proposent diverses activités : web radio, nouvelles technologies...



- **L'ASV Maison des Arts et Sports à Villebon**

L'association Arts et Sports à Villebon offre un grand choix d'activités physiques, culturelles, artistiques et manuelles, elle regroupe plus de 1800 adhérents dont environ 700 jeunes de moins de 16 ans. Elle développe par ailleurs des activités de sport adapté.



- **Le Club des As**

L'association regroupe 29 associations ou sections sportives. Le club des As a pour objet de promouvoir et soutenir toute initiative autour des activités sportives en concertation avec la ville. Elle regroupe 4000 adhérents à travers l'ensemble des activités sportives représentées.



Ces associations mènent de nombreux projets en lien avec les services municipaux (cf ci-dessus dans les actions menées).

I.B. PUBLIC ET PERIMETRE DU PEDT-PLAN MERCREDI

Le PEDT-plan mercredi concerne les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans soit plus de 18 % de la population de la commune. Le présent projet se veut ainsi la synthèse des intentions éducatives et des différentes structures visant à accueillir au mieux les enfants et jeunes de 3 à 17 ans au sein de la commune.

Le présent PEDT-plan mercredi couvre la période de 2026 à 2030 soit près de 5 années scolaires.

Les actions mises en place concernent donc à la fois le temps scolaire, péri et extra scolaire.

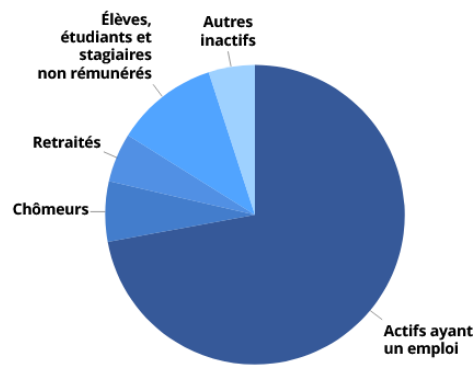
I.C. CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

QUARTIERS

La commune se divise en trois ensembles séparés par des cultures ou le massif forestier. Ces ensembles disposent chacun de quartiers Au nord-est, le site historique avec le Village, la Prairie, la Plesse, la Bretèche, le Regard et la Tournelle. Au sud-est, le hameau de Villiers et le parc d'activités de Courtabœuf cernés par les cultures. Enfin, du sud-ouest au nord, dans la vallée, la ville résidentielle et ses quartiers d'ha

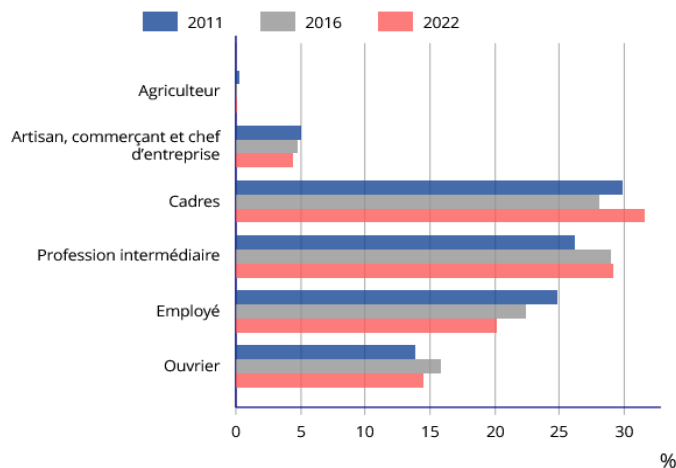
bitations historiques ou récents des Sablons, Maraîchers, la Roche, les Casseaux, les Foulons, le Quartier Suisse, Bel-Air, le Beau-Site, et Fourcherolles.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité :



* Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Répartition des catégories socio professionnelles des familles :



* Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

La part de la population active ayant un emploi est de 72,1 %. La médiane du revenu disponible était de **29 190 € en 2021** (25 040 € pour l'Essonne).¹

Les cadres et professions intellectuelles ainsi que les professions intermédiaires sont fortement représentés au sein de la commune : 60,8% de la population active (57.10 % en 2018) contre 53.7 % au niveau national (valeur INSEE RP2022).¹

La population de Villebon-sur-Yvette est majoritairement jeune et active composée de familles où les deux conjoints travaillent. 78.6 % d'actifs (contre 76.3 % en Essonne). Le taux de chômage de 8,3% demeure en deçà de la moyenne départementale de 10,1 %.¹

La commune se caractérise par une majorité de couples avec enfants (47%). Les familles monoparentales représentent 16% des foyers allocataires.²

L'évolution de la taille des ménages (source INSEE) est en légère baisse ces 10 dernières années avec un nombre moyen d'occupants de 2,18 personnes en 2022 (2,34 en 2011).

¹ * Source Insee RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Au 1^{er} janvier 2024, la Caisse d'Allocations Familiales recensait que 44% des habitants (soit 1600 foyers) étaient couverts par la CAF (contre 53% en Essonne). La CAF identifiait également que 23% des foyers allocataires vivaient sous le seuil de bas revenus à Villebon-sur-Yvette (contre 19% au 1^{er} janvier 2020), soit 1 253 euros par mois et par unité de consommation (24 % au niveau du territoire de la CPS et 31 % dans le département).²

Le taux de pauvreté à Villebon : 7 % (13,9 % Essonne).¹

Sur le plan économique, la ville se montre privilégiée puisqu'elle offre sur son territoire plus de 12 000 emplois principalement situés sur les Parcs d'activité de Courtabœuf, de la Prairie et de Villebon 2. On compte donc à Villebon près de deux fois plus d'emplois que d'actifs.

La population active y est très importante, les attentes sont donc fortes sur les temps péri et extrascolaires. Cependant, on constate ces dernières années un changement dans les pratiques des familles en raison du déploiement du télétravail depuis 2020. Les effectifs des enfants fréquentant les accueils péri et extrascolaires sont en légère baisse en raison de ces changements d'habitude des familles mais également en raison de la légère baisse des effectifs scolaires (955 enfants en primaire en 2025-2026 contre 1085 en 2018-2019).

I. D. ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITES DE PRISE EN COMPTE DANS LE PEDT- PLAN MERCREDI

Depuis 2022, plusieurs évolutions significatives ont été observées sur le territoire de Villebon-sur-Yvette et influencent directement les besoins éducatifs locaux. La commune connaît une légère baisse des effectifs scolaires, liée à la diminution du nombre de naissances, et une évolution des pratiques familiales, notamment sous l'effet durable du télétravail, qui modifie la fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaires.

Parallèlement, le public accueilli est devenu plus diversifié : augmentation des enfants présentant des besoins particuliers (TDAH, troubles du comportement, profils neuro-atypiques), présence accrue d'enfants allophones, ainsi qu'un nombre stable mais important d'enfants issus de l'hôtel social ou de contextes socio-économiques fragiles.

Ces évolutions entraînent une fatigabilité plus forte des enfants, davantage de tensions entre pairs et des besoins accrus de régulation émotionnelle, nécessitant une adaptation des espaces, des rythmes et des pratiques éducatives.

Le territoire est également confronté à des difficultés de recrutement dans l'animation, phénomène national amplifié localement, qui renforce l'importance de stabiliser et professionnaliser les équipes éducatives.

Enfin, les familles expriment des attentes nouvelles en matière de bien-être de l'enfant, de qualité éducative, de continuité entre les temps scolaires et périscolaires, et d'accompagnement à la parentalité. L'ensemble de ces évolutions justifie l'actualisation du PEDT et la définition de nouvelles priorités pour le cycle 2026–2030.

Les familles sont des relais essentiels du dispositif éducatif mis en place tout en rappelant l'objectif des activités visées sur le temps péri et extrascolaire, à savoir les notions de découverte et de loisirs qui se distinguent des apprentissages scolaires et des modes d'évaluation habituels.

L'espace jeunesse permet à l'ensemble de la jeunesse Villebonnaise de se retrouver dans un endroit identifié qui leur est dédié. Ce service travaille en transversalité avec de nombreux services de la ville, comme la Résidence des Personnes Agées pour des projets intergénérationnels, avec le Centre de Loisirs de manière à établir une

² *Source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31/12/2023

passerelle avec les futurs collégiens, avec le Conservatoire, la Médiathèque et le Service Culturel pour l'organisation d'événements, avec le collège avec la mise en place d'animations au sein de l'établissement...

Chaque jeune fréquentant la structure jeunesse y trouve sa place à travers les différentes animations et accompagnements qui peuvent leur être proposé tout au long de l'année.

Mais l'objectif premier des structures enfance-jeunesse de la ville, et des différents personnels y travaillant, pour aller au-delà de la simple fonction d'assurer un mode d'accueil et de garde, est d'assurer un véritable rôle de co-éducateur avec les familles dans le processus d'éducation et de socialisation des enfants et jeunes à long terme. Il s'agit en effet de participer activement à la construction de leur personnalité en accompagnant ou en prolongeant l'action éducative également mise en œuvre dans les établissements scolaires locaux. Pour atteindre cet objectif, les équipes d'animation sont investies des motivations principales qui animent l'équipe municipale : exiger que l'ensemble des structures de la ville soit d'une tenue excellente et propose une diversité d'offres de loisirs éducatifs et de découverte, pour laisser aux enfants et aux jeunes le souvenir d'un moment privilégié dans les premières étapes de leur vie en collectivité.

Enfin, l'évolution de l'habitat et la hausse de la part de logements sociaux, associées à l'augmentation des familles monoparentales ou nombreuses, s'inscrivent dans un contexte sociétal plus large marqué par des besoins d'accueil plus diversifiés et plus soutenus. L'augmentation du nombre d'enfants présentant des besoins particuliers, ainsi que la progression régulière du recours aux services municipaux — illustrée notamment par la légère hausse des taux de fréquentation de la restauration scolaire (de 85 % en 2015-2016 à 86,8 % en 2025-2026) — témoignent d'une demande accrue d'accompagnement éducatif de qualité. Face à cette évolution des publics et des attentes des familles, la stabilisation et la fidélisation des équipes d'animation apparaissent aujourd'hui essentielles pour garantir la continuité pédagogique, maintenir un cadre sécurisant et assurer un soutien renforcé à la parentalité à travers les projets menés sur les différents temps de l'enfant.

La richesse des infrastructures municipales et associatives implantées sur la ville et présentées dans ce PEDT sont un véritable atout pour les enfants et les jeunes de notre commune. Cette richesse bénéficie à ces jeunes autant sur le temps scolaire que sur le temps extrascolaire au travers des projets transversaux menés en partenariat.

Le quotient familial moyen sur la commune est assez élevé 1081,95 en 2026 (1008,89 en 2021). Le quotient médian est à 1143,08 (1014,94 en 2021). Plus de la moitié des familles ont donc un quotient supérieur à 1143. Sur 681 foyers en 2026 : 48 foyers sont au quotient plancher et 185 au quotient plafond (en 2021 : 706 foyers dont 33 au plancher et 156 au plafond).

Nous constatons depuis quelques années une accentuation du clivage entre les familles qui ont un très haut quotient familial et celles ayant un quotient familial plancher.

Un travail est mené au quotidien entre les services scolaires, périscolaires et le service social afin de favoriser l'accueil et l'accès aux loisirs des enfants issus de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'hôtel social implanté depuis septembre 2018 sur la commune.

II. LE PROJET EDUCATIF – PLAN MERCREDI

II. A. MODALITES PRATIQUES D'ACCUEIL DES PUBLICS

II.A.1. HORAIRES ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Depuis septembre 2017 et le retour de la semaine de 4 jours, les parents peuvent prendre l'option d'un accueil de loisirs à la demi-journée le matin incluant le temps de repas de midi. Ils peuvent ainsi venir chercher leur

enfant dès 13h30 afin de passer du temps en famille ou les conduire vers diverses activités sportives ou culturelles.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h30	accueil du matin		 accueil de loisirs à la demi-journée *	accueil du matin	
8h30-11h30	temps scolaire		accueil de loisirs à la journée		temps scolaire
11h30-13h30	pause méridienne			pause méridienne	
13h30-16h30	temps scolaire		 en famille	temps scolaire	
16h30-18h30	accueil du soir			accueil du soir	

Les accueils périscolaires du matin 7h30-8h30, du soir 16h30-18h45, les pauses méridiennes 11h30-13h30 (pour les maternelles), les accueils du mercredi : 7h30-18h30.

Ainsi que les accueils extrascolaires : 7h30-18h30 pendant toutes les périodes de vacances scolaires

L'accueil Bouge ta Ville pour les collégiens et lycéens est ouvert durant les vacances scolaires :

- **En journée complète** : de 8h30 à 18 h. Les jeunes peuvent déjeuner sur place avec le groupe (à préciser au moment de l'inscription).
- **En demi-journée** : matin de 8h30 à 12 h, après-midi de 13h30 à 18h.

L'accueil Libre jeunesse est ouvert en période scolaire :

- De 15h30 à 18h30 les mardis, jeudis et vendredis
- De 14h30 à 18h30 les mercredis et samedis
- De 18h30 à 20h30 tous les vendredis (à l'espace jeunesse ou à la Ludothèque)

II.A.2. TARIFICATION APPLIQUEE

Le quotient familial est un outil de solidarité sociale et de politique familiale permettant de calculer les participations familiales en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants ou de personnes à charge.

La méthode de calcul du quotient familial sur la commune est la suivante : Revenu Fiscal de référence de l'année N-1/12/nb de personnes vivant dans le foyer. Le quotient plancher de la ville est fixé à 250 et le quotient plafond à 1650 (depuis le 1^{er} juillet 2022).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les prestations scolaires et périscolaires sont calculées à partir d'un taux d'effort multiplié par le quotient familial individuel de chaque famille. Un montant plancher (tarif minimum pour chaque prestation) et un tarif plafond (tarif maximum) permettent de délimiter les prix pour les quotients les plus faibles et les plus élevés. En cas de changement de situation familiale ou professionnelle, il peut être procédé à des révisions en cours d'année.

Pour l'ensemble des prestations enfance et pour l'accueil Bouge ta ville, la réservation est obligatoire auprès des services ou sur le portail famille.

Le Centre de Loisirs du Bois des Gelles :

Le Centre de Loisirs du Bois des Gelles se situe au milieu de la ville sur les hauteurs de la commune à l'orée des bois. Il est voisin du complexe sportif, du bois des Gelles, d'une aire de jeux pour enfants ; toutes ces installations sont à disposition du Centre de Loisirs.

L'accueil se compose d'un bâtiment à deux étages :

- Le rez de chaussée est réservé aux élémentaires, ainsi qu'aux locaux administratifs. Les salles « élémentaires » de 103 m² chacune sont réparties de la façon suivante : la première concerne la tranche d'âge de 7 à 8 ans, les Moustiks ; la deuxième, les enfants de 6 ans, les Farfadets, et la dernière les 9 à 11 ans, les Igapos.

Elles sont aménagées en différents lieux de vie : chaque section est composée d'un espace lecture, un espace dînette, un espace jeux de société ; une salle peinture. Elles donnent toutes sur un jardin de 300 m² où les enfants peuvent jouer.

- L'étage est réservé aux maternels : les salles « maternelles » de 130 m² chacune sont réparties de la façon suivante : la première concerne les 3 ans, les Loupiots, la seconde les 4 ans, les Lucioles et la dernière les 5 ans, les Ecureuils.

Elles sont aménagées avec deux dortoirs polyvalents et une grande pièce d'accueil organisée en différents espaces : lecture, dînette, jeux de société, peinture.

La partie restauration de 135 m² se situe également à l'étage et se compose des cuisines et de deux espaces de restauration : un maternel et un élémentaire.

L'étage dispose également d'une aire de jeux extérieurs de 103 m² pour les maternels avec des structures de jeux adaptées à chaque tranche d'âge, ainsi que de deux bacs à sable.

En complément du jardin, les élémentaires disposent d'une aire de jeux sur les hauteurs du centre, avec un toboggan, une tyrolienne, une structure de corde et un but multisports.

Enfin, le Centre de Loisirs du Bois des Gelles dispose d'une salle d'activité cuisine (25 m²), une salle de réunion (25 m²), une salle Ludothèque/bibliothèque (21 m²), une infirmerie (6,6 m²), une réserve pédagogique (20 m²), un préau (65 m²), une lingerie et buanderie (16 m²).

L'offre d'accueil jeunesse :

Pour les collégiens et lycéens de 11 à 17 ans, un accueil de loisirs « Bouge ta Ville » est proposé pendant les vacances scolaires. Il permet aux jeunes de découvrir de multiples activités sportives, culturelles et manuelles.

Les adolescents disposent également d'un accueil libre gratuit pour les 11-17 ans qui est ouvert en dehors des périodes de vacances. Les jeunes de 11 à 17 ans peuvent ainsi s'y retrouver dans un espace convivial avec baby-foot, billard, consoles de jeux etc... Des animateurs les accueillent, les accompagnent dans la réalisation de projet ainsi qu'aux travers de sorties sportives, culturelles ou de loisirs.

Le PIJ propose un accueil libre, gratuit et anonyme pour renseigner et conseiller les jeunes dans de nombreux domaines :

- orientation, études, formations, métiers,
- emploi, jobs, stages,
- loisirs, vacances, sports, culture,
- vie pratique (recensement, logement, démarches administratives...),
- séjours à l'étranger en partenariat avec le Club Teli,
- transports

Cette section recense l'ensemble des **actions existantes**, des **projets déjà menés** ou **mobilisables** sur le territoire, en lien avec les services municipaux, les structures culturelles, sportives et associatives, ainsi que les partenaires institutionnels.

Elle constitue une **boîte à ressources**, permettant d'identifier les potentiels éducatifs du territoire dans lesquels les équipes peuvent puiser pour alimenter les actions inscrites dans les trois axes du PETD 2026–2030.

Contrairement aux **axes pédagogiques**, qui définissent les **orientations prioritaires**, le présent chapitre n'a pas vocation à présenter les priorités du cycle mais à rassembler les projets déjà opérationnels ou reconduits, les dispositifs existants (ex. *Accueil Langues*), et les partenariats qui pourront être mobilisés pour enrichir ou diversifier les actions proposées aux enfants et aux jeunes.

Exemple de projets :

Pour la culture et les arts : éveil musical avec les musiciens intervenants du Conservatoire, ateliers danse, visite de lieux : château, musée, zoo, ateliers cinéma, atelier journalistique, ateliers d'activités de création artistique : peinture, découverte de l'art, atelier bois, street art, initiation au théâtre.

Pour le conservatoire : Deux intervenantes en milieu scolaires sont impliquées sur les trois groupes scolaires (de manière équitable), pour les classes de maternelles et élémentaires, sous forme d'interventions dans les classes, de concerts pédagogiques avec les artistes enseignants du conservatoire. Des restitutions sont organisées dans les écoles, et des spectacles au CCJB. Environ 160 séances sont prévues sur l'année, impliquant 38 classes, dont le projet pédagogique, monté avec les enseignants, est validé par l'éducation nationale.

Pour les accueils en Médiathèque ou hors les murs : possibilité de proposer des accueils mixtes numériques et « ordinaires » afin que l'une des 3 séances soit basée sur le numérique avec une découverte d'applications, une initiation au makey makey (notion de conductivité) est également envisageable. Concernant le collège, possibilité de découverte d'applications en lien avec la littérature, la création de BD, de booktube.

Le Dispositif "Accueil Langues" est une initiative du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse visant à développer l'éveil et la pratique des langues vivantes (notamment l'anglais, l'espagnol, etc.) en dehors du temps scolaire, donc dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ou accueils de loisirs périscolaires. L'Aroéven (Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale) intervient comme un partenaire essentiel des collectivités territoriales (municipalités) et des autres organisateurs d'ACM pour accompagner ce projet.

Les objectifs du dispositif : le but n'est pas de faire un "cours" de langue, mais de permettre une exposition ludique aux langues étrangères :

- éveil culturel et linguistique : Découvrir d'autres cultures par le jeu, le chant, l'art et les activités manuelles
- pratique orale : Encourager les enfants à s'exprimer dans une langue étrangère dans un cadre décontracté.
- continuité éducative : Assurer un lien et une complémentarité avec l'apprentissage scolaire (l'Éducation nationale est partie prenante).

Lire et faire lire est un programme qui vise à développer le plaisir de la lecture chez les enfants et à promouvoir la solidarité intergénérationnelle.

Des bénévoles de plus de 50 ans (généralement des retraités) offrent de leur temps libre pour organiser des séances de lecture en petit groupe pour les enfants, dans une approche axée sur le plaisir de lire. Les séances ont lieu une fois par semaine, sur l'année scolaire sur chacun des accueils périscolaires.

Objectif éducatif et culturel : stimuler le goût de la lecture, promouvoir la littérature jeunesse et aider à la maîtrise de la langue, en accord avec les priorités du ministère de l'Éducation nationale.

Objectif d'échange intergénérationnel : favoriser la rencontre et le dialogue entre les enfants et les retraités.

Pour le sport : relaxation, animations sportives, initiation à la découverte de sports avec les associations locales ou la MJC (skateboard), découverte de différents sports dans le monde peu ou pas connus, stages sportifs avec l'école municipale des sports, déplacement pour des événements sportifs, sensibilisation des enfants et jeunes au handisport et au sport féminin : foot féminin, ateliers de découverte ...

Au-delà de l'aspect purement sportif, ces initiations sont une formidable occasion d'apprentissage. Elles permettent aux enfants d'appréhender concrètement les notions de tolérance, de respect et de différence, favorisant ainsi l'inclusion et le vivre-ensemble.

Un planchodrome moderne a été implanté au centre sportif Saint-Exupéry et inauguré en mai 2025. Cet équipement de plein air est doté d'une aire urbaine de 400 m² avec des modules variés (plan incliné, rail, rampe...) et un bol ouvert de 100 m² avec une profondeur allant de 0,8 à 1,5 m.

La Ville propose des activités glisse aux enfants et aux jeunes dans le cadre de l'École municipale des sports (CP-CM2, le mercredi pendant la période scolaire) et de Bouge ta Ville (11-17 ans pendant les vacances).

La MJC Boby-Lapointe a ouvert un nouveau club de glisse à la rentrée 2025. Du skate au roller, les jeunes peuvent s'initier ou se perfectionner tous les mercredis. Encadrés par un intervenant qualifié, ces ateliers sont adaptés à chaque niveau.

Le centre de loisirs bénéficie de créneaux hebdomadaires le mercredi matin pour proposer aux enfants une initiation au skateboard. Ces sessions sont mises en place en partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et sont assurées par un moniteur professionnel diplômé.

Pour la citoyenneté : participation à des « soirées / journées villes » (Halloween, fête du sport et de la Caisse des écoles, chasse aux œufs,...), mise en place d'un conseil municipal des jeunes, actions de prévention : ateliers théâtre forum sur la prévention du harcèlement avec la Caisse des écoles, participation des enfants aux commémorations, découverte du monde : culture, traditions, projet ruban vert : échange avec une école en Chine, initiation aux gestes de premiers secours, découverte de son environnement : visite et création de maquettes des lieux de la commune (bâtiments municipaux), travail sur l'inclusion avec l'accueil des enfants à besoins particuliers tout au long de l'année

Découverte de son environnement et respect de la nature : en partenariat avec les espaces verts, mise en place d'un potager, installation et suivi d'un compost au Centre de Loisirs, en partenariat avec le SIOM, mise en place d'un potager dans une école en partenariat avec les enseignants depuis plusieurs années, découverte de la biodiversité et de la nature au fil des saisons, sensibilisation à la protection de la nature, apprentissage des gestes simples respectueux de la nature, activités autour de la récupération

Pour le jeu : mise en place de soirées jeux ados, Parents – Enfants par la Ludothèque et au Centre de Loisirs, découverte de jeux de société en partenariat avec la Ludothèque, jeux libres intérieurs, extérieurs.

Grand jeu de découverte sur Paris, escape Game, tournoi inter écoles (question pour un champions, ambassadeur etc.), grand jeu à thème lors des vacances, Chasse aux œufs, etc...).

Les Projets 2026 des accueils péri et extra scolaires :

- actions d'éducation à la citoyenneté et au développement durable
- actions d'animation parentalité et lien social (parents/enfants, parents/jeunes, jeunes/séniors)

- actions dans l'esprit « Terre de jeux 2024 » sur les valeurs du sport pour tous, et notamment de sensibilisation au handicap
- découverte de nouveaux sports

Projets jeunesse :

L'organisation de séjours chaque été avec une dominante sportive, que ce soit à la montagne ou la plage. Ce qui permet aux jeunes de découvrir de nouvelles activités comme le catamaran, le char à voile... pour les séjours à la mer et là via ferrata, l'escalade, le canyoning... pour les séjours à la montagne.

Une instance du Conseil Municipal des jeunes et également dirigée par la jeunesse, avec la mise en place de projets sur des nombreuses thématiques, dont le Budget participatif du CMJ permettant aux jeunes de s'initier à la citoyenneté par la mise en place de projets soumis aux votes de leurs camarades.

III. LES OBJECTIFS DU PEDT 2026-2030

Les grands axes du PEDT visent à renforcer le dynamisme de la ville mais surtout à développer les actions en direction du public jeune.

III.A. OU EN SOMMES-NOUS ? OU VOULONS-NOUS ALLER ?

L'approche éducative :

- une activité où on ose, on s'exprime, on se défie et on entre en relation avec les autres
- une activité où on s'expose, on ressent
- la démarche prévaut sur le résultat de l'activité
- des projets où on laisse la place aux enfants et aux jeunes et on associe les familles
- des projets pour renforcer les partenariats
- des projets qui se préparent, s'anticipent et s'accompagnent pour expérimenter
- renforcer les compétences du vivre ensemble, développer la pensée critique, des projets pour penser le monde

Les actions culturelles, sportives, citoyennes et de loisirs menées sur le territoire constituent un socle éducatif commun. Elles sont désormais présentées et structurées dans les trois axes du PEDT, où elles alimentent les projets et activités proposés tout au long de l'année en fonction des besoins des enfants, des jeunes et des ressources locales.

III.B. UN DIAGNOSTIC PARTAGE

Problématiques issues du bilan du précédent PEDT 2022-2025 :

- Des mobilités du personnel d'animation (reconversion professionnelle, départ) impactant les fonctionnements et difficultés de recrutement
- Des difficultés dans le comportement des enfants et dans les relations avec leurs pairs

Nous avons observé une hausse du nombre d'enfants présentant des besoins spécifiques, qu'ils soient diagnostiqués ou non. Ces besoins se manifestent notamment par une proportion croissante de troubles pouvant être associés à des troubles du comportement (TDC) ou des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), ainsi que d'autres pathologies neurodéveloppementales.

Cette augmentation de la diversité des profils comportementaux est exacerbée par des facteurs structurels et organisationnels :

- Taille des groupes d'enfants : Des effectifs trop importants en collectivité réduisent la disponibilité de l'équipe pour une attention individualisée.
- Amplitude horaire : Des journées d'accueil trop longues engendrent une fatigue accumulée chez les enfants. Cette fatigue est un facteur déclencheur bien connu de l'augmentation de l'irritabilité et des difficultés à gérer les émotions.
- Mixité des profils : La présence grandissante d'enfants ayant des difficultés à décoder les interactions sociales affecte la dynamique de l'ensemble du groupe.

Ce contexte conduit à une intensification des tensions et des conflits au sein du groupe. Nous constatons :

1. Augmentation des crises : Le seuil de tolérance étant plus bas chez certains enfants (en raison de leur fatigue ou de leurs troubles), cela entraîne une augmentation de la fréquence et de l'intensité des crises émotionnelles ou comportementales, qu'elles soient dirigées vers leurs pairs ou l'équipe d'encadrement.
2. Impact sur les relations entre pairs : Le nombre grandissant d'enfants ayant des difficultés relationnelles affecte la qualité des interactions. Certains enfants se retrouvent isolés, tandis que d'autres peinent à comprendre les codes sociaux, ce qui génère des malentendus et des disputes.
3. Charge mentale de l'équipe : Les équipes d'encadrement sont confrontées à une charge de travail et émotionnelle considérablement alourdie. La gestion répétée des crises et des situations complexes nécessite une énergie et des compétences spécifiques, ce qui peut mener à l'épuisement professionnel (burn-out).

En résumé, la cohabitation de ces facteurs complexifie la gestion quotidienne du collectif et impose une réflexion urgente sur l'adaptation des moyens d'encadrement et de l'accompagnement individualisé.

III.C. LES OBJECTIFS

La cohérence des différents intervenants éducatifs sur les temps scolaires, péri et extrascolaires permet d'agir en complémentarité dans l'intérêt premier de l'enfant et du jeune sur le territoire. La mise en œuvre du PEDT sur 5 ans permet d'agir sur le long terme et permet également, à chaque enfant et jeune dans sa scolarité, de bénéficier d'un parcours global éducatif, sportif, culturel et de loisirs, le tout permettant d'agir en complémentarité des parents, et avec l'aide de toutes les ressources, richesses et compétences de la ville, pour participer à son développement.

AXE 1 : BIEN-ETRE ET RYTHMES DE L'ENFANT ET DU JEUNE

Le bien-être des enfants et des jeunes constitue un enjeu central du PEDT 2026–2030. Les observations menées sur les temps périscolaires, extrascolaires et jeunesse montrent une fatigabilité accrue, une intensification des tensions entre pairs, ainsi qu'un besoin renforcé de régulation émotionnelle et de temps de pause, quel que soit

l'âge. Par ailleurs, l'évolution des pratiques familiales — notamment avec le développement durable du télétravail — modifie les temps de présence dans les accueils et accentue l'importance d'une organisation attentive aux rythmes individuels, du plus jeune enfant jusqu'à l'adolescent.

Cet axe vise à garantir un environnement éducatif apaisé et sécurisant, favorisant la récupération, l'équilibre, la disponibilité pour les apprentissages et les interactions sociales. Il soutient une organisation adaptée des journées, des activités et des espaces, incluant la mise à disposition de lieux calmes, l'alternance entre temps libres et temps structurés, et des propositions cohérentes avec l'âge, la maturité et l'état de fatigue des enfants comme des jeunes.

Objectifs pédagogiques :

Pourquoi ? (Finalité éducative)	Comment ?	Indicateurs d'évaluation
Respecter leurs rythmes biologiques et émotionnels afin de préserver le bien-être, la disponibilité et la capacité d'apprentissage	Proposer des activités d'intérieur et d'extérieur adaptées à l'âge, au développement et au niveau de fatigue. Prévoir des temps permettant à chacun d'avoir un développement équilibré. Adapter les activités et la gestion des temps de la journée et de la semaine.	Temps d'activité adapté à l'âge ; participation, régularité, durée des activités ; nombre d'activités non terminées
Eviter la surcharge ou fatigue excessive, favoriser un équilibre entre temps d'activités et temps de repos	Organiser les accueils comme des temps de relâche répondant aux envies des enfants/ des jeunes : alternance temps libres / temps structurés / petits groupes / grands groupes. En pause méridienne : choix des ateliers et de l'heure de repas.	Nombre d'enfants et de jeunes inscrits dans les activités ou espaces libres. Observation de la fatigabilité en fin de journée. Retour des enseignants sur la disponibilité l'après-midi.
Assurer le bien-être physique et émotionnel des enfants en respectant leurs besoins individuels de repos, de calme et de flexibilité dans l'organisation de la journée	Respect des temps forts : repas, repos, temps calmes. Flexibilité du déroulement de la journée. Adaptation des plannings. Mise à disposition d'espaces de détente favorisant imagination, créativité, régulation émotionnelle et jeu.	Nombre d'enfants/jeunes fatigués ou irritables en fin de journée ; taux de dormeurs ; retours des enfants et jeunes sur leurs besoins ; analyse de l'utilisation des espaces calmes.

Panorama des actions (existantes, évolutives, nouvelles)

Actions existantes :

- Mise à disposition d'espaces calmes, zones de détente et coins de jeu libre (dinette, lecture, jeux de construction),
- Alternance activités / temps calmes / jeux libres,
- Activités d'expression corporelle (danse, parcours moteurs) contribuant au bien-être physique et émotionnel.

Actions en évolution :

- Aménagement renforcé d'espaces apaisés : coin lecture, coin créativité, coin sensoriel,
- Intégration d'activités ressourçantes : relaxation, respiration, ateliers "se poser – revenir au calme",
- Observations régulières de la fatigabilité pour adapter les rythmes et l'organisation.

Nouvelles actions 2026–2030 :

- Dialogue systématique avec les enfants et jeunes sur leurs besoins (émotions, repos, rythme),
- Mise en place de routines de bien-être (début / fin de journée, transitions apaisées),

- Intégration de micro-temps calmes dans les projets sportifs ou culturels (méditation ludique, gestion émotionnelle),

AXE 2 : INCLUSION, ACCESSIBILITE ET EGALITE DE TRAITEMENT POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Garantir l'inclusion de tous les enfants et jeunes est une priorité fondamentale du PEDT 2026–2030. Le territoire accueille une diversité croissante de publics : enfants et adolescents en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers, enfants allophones, jeunes issus de l'hôtel social ou de contextes socio-économiques fragiles, et familles aux profils variés. Cette réalité nécessite une organisation éducative qui veille à l'égalité d'accès, à la compensation des inégalités sociales et à un accompagnement individualisé.

Les évolutions observées depuis 2022 – augmentation des besoins spécifiques, diversification des profils, creusement des écarts de quotient familial, transformations des pratiques familiales – renforcent la nécessité d'une politique éducative accessible à tous, sans discrimination ni barrière financière, géographique ou sociale. Les actions menées dans le cadre de cet axe visent ainsi à garantir la mixité, à adapter les modalités d'accueil, à soutenir les familles et à assurer une continuité éducative fluide entre petite enfance, école, périscolaire, extrascolaire et jeunesse.

Cet axe regroupe l'ensemble des actions visant l'accès équitable aux services, le soutien à la parentalité, la prise en compte des besoins particuliers, la solidarité et le vivre-ensemble par la coopération entre enfants et jeunes de tous horizons.

Objectifs pédagogiques :

Pourquoi ? (Finalité éducative)	Comment ?	Indicateurs d'évaluation
Permettre à chaque enfant et jeune, quel que soit son milieu, d'accéder à des activités diversifiées favorisant autonomie et responsabilité.	Proposer un accueil les mercredis en demi-journée ou journée. Organiser un pédibus sport les mercredis soir. Diversifier les activités (culturelles, sportives, créatives).	Taux de fréquentation des accueils du mercredi. Nombre de jeunes participant via le pédibus.
Garantir l'inclusion et l'égalité de traitement pour les enfants et jeunes en situation de handicap, à besoins particuliers ou issus de contextes fragiles.	Accueillir les enfants et jeunes à besoins particuliers. Accueillir les enfants hébergés à l'hôtel social.	Nombre d'enfants concernés. Retours des familles et équipes sur la qualité de l'accueil.
Répondre aux besoins des familles pour lever les freins financiers ou logistiques.	Politique tarifaire adaptée aux revenus (grille différenciée selon quotient familial). Pas de critères/conditions d'inscription. Ouverture d'annexes. Utilisation du portail famille.	Existence d'une grille tarifaire différenciée. Taux de fréquentation mercredi/vacances. Nombre d'inscriptions via portail famille.
Renforcer la continuité éducative et les transitions pour les enfants et jeunes à besoins particuliers.	Lien petite enfance → écoles → périscolaire. Passerelle fin août pour les enfants non scolarisés en lien avec ATSEM, assistants maternels, animateurs.	Bilans avec partenaires. Nombre d'enfants non scolarisé

Créer des liens entre enfants et jeunes issus de différents quartiers pour favoriser la mixité sociale et le vivre-ensemble.	Proposer des accueils de loisirs réunissant les enfants et jeunes des trois quartiers de la ville.	Évolution des comportements. Retour des jeunes sur le regroupement des quartiers.
Encourager la coopération, le partage et l'entraide dans des groupes hétérogènes.	Mettre en place grands jeux, rencontres sportives et projets collectifs favorisant la mixité de publics.	Nombre d'actions ; intégration des règles de vie ; observation des comportements.

Panorama des actions (existantes, évolutives, nouvelles)

Actions déjà existantes :

- Politique tarifaire adaptée selon le quotient familial,
- Accueil des enfants à besoins particuliers,
- Pédibus sport,
- Accueil des enfants de l'hôtel social,
- Absence de critères d'inscription pour l'accès aux services,
- Mixité des publics grâce aux accueils partagés et aux temps forts (fêtes, grands jeux).

Actions en évolution en 2026–2030 :

- Passerelles renforcées entre petite enfance – écoles – périscolaire,
- Développement d'actions citoyennes favorisant la mixité et la coopération entre enfants (rencontres inter-écoles, grands jeux collaboratifs),
- Mixité accrue entre quartiers via les accueils de loisirs,
- Intensification des passerelles CM2 → Jeunesse (événements partagés, jeux, défis),
- Extension des projets intergénérationnels (semaine bleue, ateliers lecture).

Nouvelles actions du cycle 2026–2030 :

- Intégration systémique du dispositif Accueil Langues comme outil d'inclusion linguistique,
- Développement de projets communs enfants–jeunes–personnes en situation de handicap (Fondation OVE),
- Mise en place d'actions d'éducation aux valeurs du vivre-ensemble dans les accueils (laïcité, égalité, lutte contre les discriminations),
- Travail renforcé avec AAPISE (prévention spécialisée).

AXE 3 : QUALITE EDUCATIVE ET CO CONSTRUCTION PARTENARIALE (INCLUANT LE PLAN MERCREDI)

La qualité éducative et la co-construction avec les partenaires constituent un pilier essentiel du PEDT 2026–2030. Le territoire bénéficie d'une richesse exceptionnelle en matière d'équipements, de services municipaux et d'associations culturelles, sportives et citoyennes. La collaboration régulière entre ces acteurs — Médiathèque, Ludothèque, MJC, Club des As, Conservatoire, Service des Sports, Espace Jeunesse, CLAS, PIJ, école municipale des sports, associations sportives, structures petite enfance — renforce la cohérence éducative et permet de proposer des parcours diversifiés aux enfants et aux jeunes.

Cet axe vise à garantir une offre éducative de haute qualité fondée sur la professionnalisation des équipes, la stabilité des encadrants et la mise en place d'outils communs comme la charte de l'animation. Il valorise également l'ensemble des projets culturels, artistiques, sportifs, citoyens et écocitoyens qui contribuent au développement global des enfants et des jeunes, à l'ouverture culturelle, à la créativité et à l'engagement.

Le **Plan mercredi**, intégré à cet axe, en constitue un levier majeur. Il repose sur quatre piliers définis par la CAF et la SDJES : complémentarité avec l'école, qualité éducative, inclusion et ancrage territorial. Son articulation avec les projets d'école, les partenaires culturels et sportifs, et les services municipaux permet de garantir des temps éducatifs cohérents, attractifs et structurants pour les enfants.

Objectifs pédagogiques : qualité éducative de l'offre de service permettant épanouissement et développement de l'enfant et du jeune

Pourquoi ? (Finalité éducative)	Comment ?	Indicateurs d'évaluation
Appuyer le développement affectif, physique et social des enfants et jeunes grâce à une diversité d'activités éducatives, culturelles, sportives et d'expression.	Proposer des activités variées : éducatives, culturelles, sportives, artistiques.	Nombre d'activités menées ; retours des parents sur la qualité éducative.
Garantir l'épanouissement harmonieux par une continuité de démarche qualité.	Mettre en place des questionnaires de satisfaction enfants/familles.	Taux de retour et analyse des questionnaires.
Professionaliser et fidéliser les équipes pour garantir une qualité éducative stable.	Plan de formation soutenu ; homogénéisation des pratiques ; charte de l'animation ; accompagnement des nouveaux animateurs.	Nombre de formations ; thématiques ; taux d'animateurs titulaires ; implication dans la charte.
Renforcer le lien avec les familles.	Activités parentalité : goûters, petits-déjeuners ; temps forts annuels : fête du centre, spectacle, barbecues, séjours...	Nombre d'actions ; taux de participation des familles ; satisfaction.
Soutenir les équipes par une formation continue et des analyses de pratiques.	Journée pédagogique annuelle ; formations en demi-journée ; accompagnement par les psychologues.	Nombre de participants ; bilan des formations ; bilan annuel avec psychologue.

Objectifs pédagogiques : promotion de la culture, lecture et citoyenneté

Pourquoi ? (Finalité éducative)	Comment ?	Indicateurs d'évaluation
Développer la culture, la lecture et l'ouverture au monde comme leviers d'épanouissement.	Projets lecture avec Médiathèque ; aménagements d'espaces lecture ; Lire et faire lire ; projets numériques ; ateliers artistiques.	Bilan annuel sur la place de la lecture ; retours des enfants.
Promouvoir les valeurs citoyennes et républicaines.	Activités thématiques : discrimination, égalité filles/garçons, laïcité, citoyenneté ; droits de l'enfant (UNICEF).	Nombre d'activités ; participation ; retours des jeunes.
Favoriser le vivre-ensemble par des projets éducatifs structurants.	Rencontres inter-écoles autour du sport et du jeu ; projets coopératifs ; grands jeux.	Nombre d'actions ; évolution des comportements.

Objectifs pédagogiques : co-construction partenariale de l'offre éducative lcoale

Pourquoi ? (Finalité éducative)	Comment ?	Indicateurs d'évaluation
Proposer une offre éducative riche grâce aux partenariats.	Déclinaison des objectifs éducatifs avec de nombreux partenaires ; projets culturels, sportifs, citoyens.	Nombre de partenaires ; nombre de projets construits en partenariat ; participation des partenaires au COPIL.
Éveiller la curiosité intellectuelle et artistique.	Activités artistiques avec encadrants qualifiés (services municipaux, associations).	Nombre d'activités artistiques ; taux de participation.
Assurer la continuité éducative via le Plan mercredi.	Valoriser les projets du mercredi (Ludothèque, Médiathèque, Sports, MJC, associations). Articulation avec les projets d'école.	Nombre de projets « Plan mercredi » ; diversité des actions ; évaluation COPIL.
Renforcer le soutien professionnel.	Intervention de la psychologue des crèches auprès des équipes.	Évaluation annuelle.

Panorama des actions (existantes, évolutives, nouvelles)

Actions déjà existantes :

- Temps forts annuels (fêtes, spectacles, séjours...),
- Ateliers artistiques : théâtre, danse, arts visuels, peinture, land art, création en bois, street art, ateliers cinéma, journalistique,
- Ateliers lecture : Médiathèque, racontines, clubs lecture, Lire et faire lire,
- Activités sportives variées :
 - découverte sports du monde,
 - sports adaptés,
 - initiations sportives avec les associations ou avec les éducateurs sportifs
- Grands jeux, escape-game...
- Ateliers scientifiques et numériques : Institut Charpak, expériences ...
- Actions citoyennes :
 - prévention harcèlement
 - égalité filles-garçons
- CMJ et budget participatif,
- Projet international : Ethno France (MJC),
- Projets nature : potagers, compost SIOM, biodiversité, récupération, projets "Du champ à l'assiette",
- Sorties culturelles, visites, théâtre, concerts, cinéma.

Actions en évolution en 2026–2030 :

- Renforcement de l'évaluation via questionnaires familles/enfants,
- Articulation renforcée du Plan mercredi avec les projets d'école,
- Formation continue structurée sur toute l'année,
- Projet planchodrome : skateboard, roller,
- Renforcement des projets environnementaux et du Plan Climat,
- Mise en œuvre de la Charte de l'animation.

Nouvelles actions du cycle 2026–2030 :

- Partenariat avec la Fondation OVE (projet inclusion),
- Partenariat avec AAPISE (prévention spécialisée),
- Ateliers multiculturalité : cuisine du monde, découvertes internationales,
- Grand tournoi annuel inter-écoles,

- Projets intergénérationnels enrichis,
- Poursuite du nouveau dispositif “accueil langues”.

IV. LA GOUVERNANCE

ACTEURS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

Le Maire

La direction générale des services : M. Sébastien WELTER, DGS

La direction générale adjointe des services enfance, famille et solidarités : Mme Laurette AH PANG

La direction générale adjointe de la culture, communication, jeunesse et sports : Mme Isabelle MORISSE

ELUS REFERENTS :

L' élu en charge des affaires scolaires

L' élu en charge des centres de loisirs

L' élu en charge de la jeunesse

LE COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

Le comité de pilotage est composé de :

- l' élu en charge des affaires scolaires,
- l' élu en charge des centres de loisirs,
- l' élu en charge de la jeunesse,
- la Directrice générale adjointe des services Enfance, Famille et Solidarités,
- la Directrice générale adjointe de la culture, communication, jeunesse et sports,
- l' Inspectrice Départementale de l' Education Nationale,
- les Représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et du Préfet (SDJES),
- les Directeurs d'établissements scolaires,
- les Représentants des parents,
- la Directrice du service éducation,
- le Directeur du Pôle Jeunesse, Animation Lien Social,
- le Coordinateur des accueils de loisirs,
- les Représentants des principaux partenaires associatifs : MJC, ASV, Club des As, ...
- l' association ADPEP en charge de l'accompagnement des communes sur le PEDT

Le comité de pilotage se réunit deux à trois fois par an (octobre, mars/avril, juin) afin de :

- 1/ fixer les orientations stratégiques du PEDT et du Plan Mercredi, définir les axes prioritaires, les partenariats et les objectifs éducatifs, ainsi que les procédures de suivi et d'évaluation au regard des indicateurs.
- 2/ évaluer périodiquement les actions, y compris celles du Plan Mercredi, et les réajuster si nécessaire.

3/ établir le bilan annuel global (PEDT + Plan Mercredi) et apporter les modifications applicables pour la nouvelle année scolaire.

Cette instance est également le lieu privilégié pour garantir le partenariat entre les services municipaux, l'Education Nationale, les parents d'élèves et les associations en intégrant pleinement les enjeux du plan mercredi dans la politique éducative locale.

LE COMITE TECHNIQUE (COTECH) OU LES GROUPES DE TRAVAIL

Le comité technique est composé de :

- le coordinateur des accueils périscolaires ou le directeur du pôle jeunesse en fonction des thématiques
- les responsables de services (éducation, jeunesse, restauration, centre de loisirs)
- les animateurs référents ou responsable de secteur
- les partenaires associatifs opérationnels
- le représentant de la CAF ou de la SDJES (si suivi technique nécessaire)
- un représentant des parents (volontaire, pour avis pratique)

Le comité technique se réunit deux à trois fois par an (octobre, mars/avril, juin), son rôle :

- 1/ assurer la mise en œuvre opérationnelle du PEDT et du Plan mercredi, en coordonnant les activités éducatives et périscolaires du mercredi
- 2/ suivre l'avancement des actions (périscolaires, extrascolaires, jeunesse, partenariats), y compris celles spécifiques au Plan mercredi
- 3/ identifier les difficultés et proposer des ajustements avant validation par le comité de pilotage
- 4/ garantir la cohérence entre les acteurs de terrain et les objectifs stratégiques du PEDT et du Plan mercredi

En complément du comité technique, des groupes de travail thématiques seront constitués en fonction des besoins identifiés, par exemple autour de sujets tels que la prise en charge des enfants présentant des comportements difficiles, afin de favoriser des solutions adaptées et concertées.

SERVICE PORTEUR ET OUTILS DE SUIVI ENTRE CES DEUX COMITES

Les services porteurs : La coordination des accueils de loisirs et la direction du Service Jeunesse

Pour assurer le suivi et la circulation de l'information entre le COFIL et le COTECH, il sera utilisé des tableaux de bord synthétiques (indicateurs clés, avancement des actions, points bloquants) et des comptes rendus standardisés après chaque réunion. Les bilans du COTECH (retours terrain, propositions) alimentent le COFIL, tandis que les décisions du COFIL sont diffusées sous forme de note claire au COTECH.

Un espace partagé centralise ces documents pour garantir la traçabilité. La circulation se fait selon un rythme simple : COTECH → COFIL : tableau de bord + synthèse mensuelle, COFIL → COTECH : compte rendu des arbitrages. Cela assure une communication fluide et une mise à jour rapide des actions.

CORRESPONDANTS

M. Bruno GUILLEMET, Coordinateur des accueils de loisirs

M. Julien LAVERGNE, Directeur du Pôle Jeunesse Sport Lien Social et Associatif-Coordinateur CLSPD-Animateur

Adresses électroniques : education@villebon-sur-yvette.fr ; centreloisirs@villebon-sur-yvette.fr

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- la Préfecture
- l'Éducation Nationale,
- les Directeurs et professeurs des écoles,
- les Fédérations de parents d'élèves,
- le Conseil Départemental pour ce qui concerne le collège,
- Ile-de-France Mobilité pour les transports,
- la Caisse d'Allocations Familiales,
- les services de la Protection Maternelle Infantile du département de l'Essonne
- la communauté d'agglomération de Paris Saclay

LES PARTENAIRES INTERNES

- le service éducation entretien des locaux qui comprend l'encadrement des ATSEM (1 ATSEM par classe soit 13 ATSEM en septembre 2022), des agents de restauration, les agents encadrant les pédibus et le transport scolaire ainsi que les agents d'entretien des locaux. Le service éducation accueille, renseigne le public, gère les inscriptions scolaires ainsi que la facturation des activités.
- le Centre de Loisirs : 1 coordinateur, entourée de 3 directeurs du périscolaire et près de 40 animateurs (titulaires, vacataires) diplômés BAFA, stagiaires ou non diplômés (selon la réglementation en vigueur).
- le centre sportif avec un directeur, 2 éducateurs sportifs : ce service organise l'accueil de l'école municipale des sports le mercredi matin, les projets avec le Centre de Loisirs ainsi que le sport durant le temps scolaire.
- la Médiathèque : 1 responsable jeunesse, 1 assistante de conservation
- la Ludothèque : 1 responsable de service et 4 animateurs (diplôme ludothécaire ou BAFA)
- l'Espace Jeunesse : 1 responsable et des animateurs BAFA
- le PIJ : 1 responsable et 1 agent d'information
- le Conservatoire : 1 directeur, plusieurs professeurs, ainsi que 2 « dûmistes »
- le service petite enfance : 1 coordinatrice, 4 directeurs de structures petite enfance, 1 responsable Relais petite enfance et 1 référente Lieu d'Accueil enfants parents, deux psychologues, 1 médecin

LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Les structures associatives susvisées sont également toutes partenaires de ce PEDT : le club des As, la MJC, l'ASV. L'association Lire et Faire Lire, avec qui la ville a signé une convention de partenariat mène également des projets autour de la lecture et de l'intergénérationnel avec la ville.

AAPISE (Association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnementale) est une association laïque œuvrant dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale depuis 1969, dont le siège administratif est situé à Arpajon (91). L'association AAPISE est un acteur de la prévention spécialisée qui intervient auprès des jeunes de 11 à 25 ans en situation de fragilité. Elle développe des actions de prévention de rue et d'accompagnement éducatif, en lien étroit avec les partenaires du territoire.

LES FAMILLES

Les parents et les familles sont des acteurs incontournables du PEDT. Leur implication contribue à la réussite des projets éducatifs et à la cohérence entre les temps scolaires, périscolaires et familiaux. Ce partenariat se traduit par une communication régulière, des temps d'échanges (réunions, questionnaires de satisfaction, événements conviviaux), et une co-construction des actions éducatives. L'objectif est de renforcer la confiance, de favoriser la participation des familles aux activités (fêtes, ateliers, projets culturels) et de prendre en compte leurs besoins pour garantir l'égalité d'accès et le bien-être des enfants. Ce lien étroit permet d'inscrire l'éducation dans une démarche partagée et collaborative, au service de l'épanouissement de chaque enfant.

VI. LA MISE EN ŒUVRE ET LA DEMARCHE D'EVALUATION

LE MOYENS ET LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial – plan, mercredi repose sur une démarche collaborative, inclusive et territorialisée. Elle vise à fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'une vision partagée de l'éducation, en cohérence avec les besoins des enfants et les spécificités du territoire.

Les équipes de direction du centre de loisirs et de l'accueil jeunesse :

Sous la responsabilité du directeur du Pôle Jeunesse ou de la DGA, les équipes de direction garantissent le projet éducatif et sa déclinaison en projets pédagogiques. Elles assurent la gestion des accueils (personnel, budget, hygiène, sécurité) et jouent un rôle d'interface avec la municipalité, les parents et les partenaires institutionnels. Elles informent rapidement la hiérarchie et les élus en cas d'incident, et animent leurs équipes via des réunions de projet, bilans et plans de formation pour maintenir motivation et qualité. Enfin, elles entretiennent des relations de confiance avec les familles, en se positionnant comme partenaires éducatifs aux côtés des écoles et acteurs socioculturels.

Les équipes d'animation et les ATSEM :

Composées d'animateurs titulaires, contractuels ou vacataires, et d'ATSEM en maternelle, ces équipes assurent l'encadrement des enfants et la mise en œuvre des projets éducatifs. Elles veillent au respect des rythmes, des besoins physiologiques, des normes d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'aux situations particulières (allergies, handicap). Leur statut impose le devoir de réserve, la neutralité et une conduite exemplaire. Malgré leur rôle essentiel, la commune subit les difficultés nationales de recrutement depuis la crise sanitaire.

La ville, en concertation avec le personnel des accueils péri et extra-scolaires, a élaboré une charte de l'animateur, adoptée par le Comité Social Territorial. Ce document de référence fixe un cadre commun pour garantir un accueil sécurisé, bienveillant et épanouissant à chaque enfant. Organisée autour de quatre axes – la conduite éducative, l'investissement au sein de l'équipe, l'encadrement et l'accompagnement des enfants ainsi que les échanges avec la communauté éducative et les familles – elle rappelle également les obligations statutaires des agents publics et leur rôle exemplaire.

En cohérence avec le Projet Éducatif Territorial (PEDT), cette charte renforce la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et confirme le niveau d'exigence de la ville en matière de conditions d'accueil. Elle contribue à créer un environnement propice à l'épanouissement et à la réussite des enfants, tout en consolidant la cohérence des actions éducatives menées sur le territoire.

Le personnel administratif :

En lien direct avec les directions, il assure le suivi administratif (déclarations CAF, courriers, gestion des heures) et contribue à la qualité de gestion des structures. L'accueil des familles en mairie, via le service Éducation, centralise inscriptions, calcul du quotient familial, paiements et informations sur l'ensemble des activités. Ce guichet unique est un point clé de coordination entre familles, services municipaux, associations et écoles.

La formation pour l'ensemble du personnel :

- 1 journée pédagogique tous les ans pour l'ensemble du personnel d'animation
- formation pédagogies actives : 40 animateurs sur 2 demi-journées
- formation ludo-pédagogie : 2 demi-journées, 30 personnes
- formation d'éducation au goût avec animassens pour la direction du Centre de Loisirs et du service restauration scolaire
- Projet : enfant aujourd'hui adolescent demain
- formation Bafa / Bafd
- formation sécurité : PSC1/gestes et postures/utilisation extincteurs
- formation interne et externe avec le CNFPT
- soutien professionnel avec les deux psychologues du service petite enfance : 2h tous les deux mois pour la direction des centres de loisirs, du Service Jeunesse et de la Ludothèque et 2h par mois pour les animateurs.

L'EVALUATION

L'évaluation est une composante essentielle du PEDT- plan mercredi, permettant de mesurer l'impact des actions et d'ajuster les orientations. Elle ne se limite pas à un suivi technique : elle constitue un outil stratégique pour la gouvernance du projet éducatif territorial.

Elle se décline en trois niveaux :

- **Évaluation continue** : suivi régulier des actions par les équipes éducatives et les partenaires, permettant des ajustements immédiats.
- **Évaluation annuelle** : bilan des actions menées, analyse des indicateurs (taux de participation, satisfaction des familles, évolution des comportements...), présenté au comité technique puis au comité de pilotage.
- **Évaluation finale** : à l'issue du cycle du PEDT permettant de réorienter les politiques éducatives territoriales et de définir les priorités pour le prochain cycle.

ARTICULATION AVEC LA GOUVERNANCE

Les bilans issus des évaluations alimentent directement les décisions du comité de pilotage. Ce dernier s'appuie sur :

- les données quantitatives et qualitatives pour ajuster les objectifs éducatifs et les moyens alloués.
- les retours des partenaires et des familles pour renforcer la cohérence éducative et la pertinence des actions.
- les analyses du comité technique, qui propose des recommandations opérationnelles.

Ainsi, chaque réunion du comité de pilotage intègre un temps dédié à l'analyse des bilans, garantissant :

- une circulation fluide de l'information entre terrain, partenaires et décideurs.
- un pilotage partagé et évolutif, permettant d'adapter en continu les actions aux besoins des enfants et des familles.

OUTILS D'EVALUATION

L'action éducative de la ville au travers de ses différents lieux et structures d'accueil péri et extrascolaires est évaluée régulièrement selon différents critères et indicateurs :

Quantitatifs :

- la fréquentation du public, la régularité constatée et la participation aux activités
- le nombre d'actions menées à l'année
- le nombre de partenaires mobilisés

Qualitatifs :

- l'évolution des enfants et des jeunes
- l'évolution des relations au sein des groupes et avec les équipes d'animation
- l'intégration des règles de vie
- la satisfaction des enfants, jeunes et des familles
- l'évaluation qualitative des partenariats

Les outils d'évaluation utilisés sont :

- des réunions avec les équipes qui permettent de cibler les points de satisfaction des enfants, jeunes et familles et de prendre en compte les éventuelles remontées.
- des réunions avec les principaux partenaires pour analyser, évaluer les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse.
- deux à trois réunions annuelles de la jeunesse et du Projet Educatif de Territoire, composée de tous les opérateurs enfance et jeunesse, permettant de coordonner les stratégies et les actions mises en œuvre.
- des questionnaires et enquêtes diverses de satisfaction.

Les bilans et les évaluations feront l'objet d'échanges réguliers entre le comité technique et le comité de pilotage, afin de garantir une circulation fluide de l'information et d'assurer un pilotage partagé et ajusté en continu.

Pour la commune de Villebon, ce projet éducatif a donc valeur de charte. Il définit les grandes directions que devront suivre les diverses équipes chargées de la bonne marche des accueils de loisirs, péri et extrascolaires, incluant les temps de pause méridienne. Il traduit une volonté éducative forte de mise en œuvre d'actions enfance et jeunesse menées ponctuellement ou dans la durée. C'est aux équipes appelées à travailler sur le terrain, qu'il appartient de décliner en projets pédagogiques ces objectifs généraux en utilisant les items suivants : objectifs pédagogiques - principes d'organisation - type de fonctionnement - modalités d'exécution – évaluation - synthèse.

Le présent projet éducatif ainsi que les projets pédagogiques pourront être régulièrement repensés. En effet, pour rester viables, ils doivent avoir un caractère évolutif, être constamment « retravaillés » en fonction de l'évolution des réalités de terrain, des actualités réglementaires, de l'évolution potentielle des intentions éducatives et de la finalité des actions. Ce projet ne doit ainsi pas être figé et rester orienté sur le présent et l'avenir. L'évolution sociale de la ville et sa population grandissante amènent à ce titre l'équipe municipale, les agents et les partenaires à réfléchir régulièrement à l'évolution des structures, projets et actions dans le champ

de l'enfance et jeunesse, pour tenir compte au maximum de l'évolution et de la diversité des enfants, jeunes et de la demande des familles sur le territoire.

Cibles d'évaluation 2026–2030

Afin de renforcer la lisibilité du pilotage, le PEDT se dote de quelques cibles qualitatives et quantitatives à horizon 2030, en cohérence avec les indicateurs déjà suivis :

1. Bien-être et rythmes de l'enfant et du jeune (Axe 1)

- Réduction des situations de fatigabilité élevée observées en fin de journée, grâce à l'adaptation progressive des espaces et temps calmes (tendance mesurée annuellement)
- Amélioration du bien-être ressenti par les enfants et les jeunes lors des entretiens et observations des équipes éducatives
- Stabilité ou diminution du nombre d'incidents liés à la charge émotionnelle

2. Inclusion, accessibilité et égalité de traitement (Axe 2)

- Maintien d'un accès effectif aux accueils pour 100 % des enfants orientés ou identifiés comme ayant des besoins particuliers
- Renforcement du taux d'inscriptions via le portail famille, signe d'une simplification des démarches
- Satisfaction positive des familles concernant l'accessibilité des accueils
- Augmentation de la participation aux actions favorisant la mixité entre quartiers

3. Qualité éducative & partenariats (Axe 3)

- Participation annuelle des animateurs à au moins une action de formation interne ou externe
- Homogénéisation progressive des pratiques éducatives grâce à la mise en œuvre de la charte de l'animation
- Diversification maintenue de l'offre d'activités (culture, sport, citoyenneté, environnement), mesurée par la variété des projets proposés chaque année
- Confortement des partenariats existants, avec un objectif de participation régulière des structures culturelles, sportives et associatives aux projets du mercredi et du périscolaire

4. Plan mercredi

- Diversité des projets proposés chaque mercredi, dans les quatre piliers (École / qualité / inclusion / territoire)
- Cohérence renforcée entre projets du mercredi et projets d'école, observable dans les réunions COPIL et COTECH
- Participation stable des enfants, avec une attention particulière à l'accueil des enfants vulnérables

5. Parentalité et lien avec les familles

- Organisation régulière de moments partenariaux (goûters, ateliers, petits-déjeuners) favorisant le lien parents/enfants et parents/équipe éducative
- Augmentation progressive de la satisfaction des familles, mesurée via les questionnaires et retours informels

Ces cibles sont indicatives et évolutives, et seront ajustées chaque année en fonction :

- des observations terrain,
- des échanges COTECH/COPIL,
- et de l'évolution des besoins des enfants, des jeunes et des familles.

1. Le cadre national du Plan mercredi

Le Plan mercredi est défini par le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 et l'instruction n°2018-139 du 26 novembre 2018 relative à son déploiement.

Il vise à renforcer la qualité éducative des accueils de loisirs du mercredi autour de quatre piliers nationaux :

1. **Complémentarité éducative** avec les enseignements scolaires ;
2. **Qualité éducative des activités** et qualification des équipes ;
3. **Accessibilité et inclusion** pour tous les enfants ;
4. **Ancrage territorial et partenariats locaux.**

Le PEDT 2026–2030 de Villebon-sur-Yvette intègre pleinement ce cadre national et l'adapte aux ressources du territoire.

2. Organisation générale des accueils du mercredi

Les accueils de loisirs du mercredi fonctionnent de 7h30 à 18h30, en demi-journée ou en journée complète, avec un encadrement assuré par des équipes qualifiées.

Les enfants bénéficient d'un temps calme, d'activités libres et encadrées, d'ateliers variés répondant aux quatre piliers du dispositif.

Un **pédibus sport** assure chaque mercredi soir le transport vers les activités associatives et sportives.

3. Les quatre piliers du Plan mercredi à Villebon-sur-Yvette

Pilier 1 — Complémentarité éducative avec l'école

Les projets du mercredi sont construits en cohérence avec les projets d'école, les thématiques travaillées en classe et les besoins des enfants et des jeunes :

- projets lecture avec la Médiathèque (racontines, clubs lecture, ateliers numériques) ;
- projets scientifiques en lien avec les étudiants de l'Institut Charpak ;
- ateliers artistiques (théâtre, musique, arts visuels) avec la MJC, le Conservatoire et les Dumistes ;
- séances sportives encadrées par les éducateurs municipaux.

Pilier 2 — Qualité éducative des activités

La qualité est assurée par :

- la stabilité des équipes ;
- des formations régulières (pédagogies actives, ludo-pédagogie, PSC1, sécurité) ;
- l'analyse de pratiques accompagnée par les psychologues du service Petite Enfance ;
- des environnements adaptés : espaces calmes, zones créatives, ateliers thématiques.

Pilier 3 — Inclusion et accessibilité

Les accueils du mercredi accueillent :

- des enfants à besoins particuliers ;
- des enfants allophones accompagnés via l'UPE2A ;
- des enfants ayant besoin d'un accueil individualisé.

Les équipes collaborent avec les enseignants, ATSEM, assistantes maternelles et partenaires médico-sociaux.

Pilier 4 — Ancrage territorial et partenariats

Les mercredis s'appuient sur les services municipaux et les associations présentes sur la commune : la médiathèque, la Ludothèque, la MJC, le Centre sportif et les associations sportives, le Conservatoire, le PIJ, les services municipaux (Sports, Culture, Jeunesse, Petite enfance), les partenaires spécialisés : OVE, AAPISE.

4. Exemples de projets proposés les mercredis

Les projets développés durant l'année s'inscrivent dans les quatre piliers :

- lectures, contes, créations numériques (Médiathèque) ;
- jeux coopératifs, découvertes ludiques (Ludothèque) ;
- ateliers sportifs variés (glisse, sports du monde, sports collectifs) ;
- projets environnementaux : compost, potager, biodiversité, tri des déchets ;
- ateliers artistiques : théâtre, musique, arts plastiques ;
- projets citoyens : égalité filles-garçons, laïcité, lutte contre les discriminations, gestuelle de premiers secours ;
- actions intergénérationnelles ;
- grands jeux, découvertes, jeux extérieurs.

5. Gouvernance du Plan mercredi

Le suivi du Plan mercredi est intégré dans les instances de pilotage déjà en place dans le cadre du PEDT :

- **le comité technique (COTECH)** : il aborde les aspects opérationnels, la coordination entre services, les ajustements nécessaires dans l'organisation du mercredi ;
- **le comité de pilotage (COPIL)** : il traite de la cohérence éducative d'ensemble, de l'articulation avec les projets d'école, des partenariats mobilisés et des priorités annuelles du PEDT.

La progression des actions du Plan mercredi est analysée dans ces instances.

Les remontées terrain, les indicateurs suivis et les observations des équipes sont intégrés dans le suivi global du PEDT, ce qui garantit une prise en compte régulière des actions menées le mercredi dans la dynamique éducative du territoire.

6. Contribution du Plan mercredi aux axes du PEDT

- **Axe 1 : Bien-être**
Organisation des rythmes, temps calmes, alternance activités libres / encadrées.
- **Axe 2 : Inclusion**
Accueil personnalisé, mixité, prise en compte de la diversité linguistique et sociale.
- **Axe 3 : Qualité éducative et partenariats**
Actions culturelles, sportives, citoyennes et environnementales ; qualité des équipes ; formation ; co-construction.